Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Le Chef de Cabinet

Paris, le 28 MARS 2013

N/Réf : CAB/GG/CG
Mercure A-13-8204

REÇU LE
-4 AVR. 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez sollicité une audience auprès de Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, afin d'évoquer le protocole de coopération « consultation infirmière de suivi des patients traités par anticancéreux oraux à domicile, délégation médicale d'activité de prescription ».

Madame la Ministre a pris connaissance de votre correspondance avec la plus grande attention. Malheureusement, les contraintes de son emploi du temps ne lui permettent pas de vous rencontrer, ce qu'elle regrette vivement.

Elle a donc demandé à Monsieur Jean DEBEAUPUIS, Directeur Général de l'offre de soins, et à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile de France, ou à l'un de leurs collaborateurs, de bien vouloir vous recevoir. Je vous invite à prendre l'attache de leur secrétariat respectif au 01.40.56.44.64 et au 01.44.02.00.00 afin de définir les modalités de cet entretien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma sincère considération.

Grégory GUILLAUME

Monsieur Thierry AMOUROUX
Secrétaire Général
SNPI CFE-CGC
39, rue Victor Massé
75009 PARIS

14, AVENUE DUQUESNE – 75007 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00